

Direction des
Radiocommunications

579 RV.

Bruxelles, 6 août 1953
42, rue des Palais.

Monsieur Lallemand Adolphe
Avenue de la Rampe, 22,
Uccle

Monsieur,

Objet : Examen pour l'obtention du certificat d'opérateur radiotélégraphiste ~~et radiotéléphoniste~~ privé.

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'un examen aura lieu le mardi 8 septembre 1953 dans le local n° 6, 8^e étage de l'Hôtel des T.T., 42, rue des Palais, à Bruxelles.

Au cas où vous désireriez y participer, il vous incomberait dès réception de la présente de :

a) verser ou virer ~~au compte chèque-postal n° 5030 du Receveur des T.T. Administration Centrale, à Bruxelles, la somme de 45 fr. en mentionnant sur le talon du bulletin utilisé "droit d'examen de radiotélégraphiste et radiotéléphoniste privé".~~

b) me faire parvenir :

1. ~~un certificat officiel attestant que vous êtes de nationalité belge ;~~
2. ~~un certificat de civisme ;~~
3. ~~un extrait de votre acte de naissance. Cette dernière pièce n'est pas indispensable si la date de votre naissance figure à l'un ou l'autre des certificats précités.~~

La durée de la séance d'examen est fixée de 13 h
à 17 heures.

Les candidats devront se munir d'un porte-plume, d'encre et d'un crayon ; les cahiers d'examen, papier de brouillon et buvard seront fournis par la Régie des Télégraphes et des Téléphones.

La présente convocation ainsi que votre carte d'identité devront être exhibées à l'entrée de la salle d'examen.

Les candidats qui se présenteront après 15 h. ne seront plus admis aux épreuves. Nul ne pourra quitter la salle d'examen avant 15 h.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Dispense de l'épreuve d'élec- LE DIRECTEUR,
licité vous a été accordée

R. Delaruelle.